



TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

*Habilitation validée par l'organisme certificateur
de la branche du Sport OC SPORT*



Diplôme de
Niveau 5 (Bac +2)
Code RNCP : 38142



Septembre 2024
à
Juillet 2025



Balma (31)
ou
Montpellier (34)



Sur devis



Formation accessible par
la voie de l'alternance et en
apprentissage



4 blocs
de compétences



Sites accessibles aux
Personnes à Mobilité
Réduite



Marie PASQUIER
mariepasquier@franceolympique.com
07.84.18.41.69



Taux de réussite :
Nouvelle certification
Pas de statistiques
disponibles

Le métier et les débouchés

Le titulaire du TFP « Chargé de développement d'une structure sportive associative » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'associations relevant de la branche du sport, de collectivités ou de structures du secteur sportif marchand.

Il exerce principalement des missions de :

- Chargé de développement ;
- Responsable administratif et financier ;
- Chargé de mission / chef de projet événementiel ;
- Chargé de communication ;
- Responsable / chef de projet partenariats ;
- Coordinateur de projets .

Les objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à acquérir les compétences issues du référentiel de certification, au travers de 4 blocs (BC) :

- BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative ;
- BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative ;
- BC 3 : Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative ;
- BC 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative.

Les modalités de certification

BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative :

- Présentation d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement (10 minutes) suivi d'un entretien avec le jury d'évaluation (30 minutes).

BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative :

- Élaboration de trois notes de synthèse (portant sur le cadre légal et administratif d'une structure sportive associative, la préparation et le suivi d'un budget prévisionnel et l'appui à la gestion et administration des ressources humaines) suivie d'un entretien individuel avec le jury (30 minutes).

BC 3 : Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative :

- Épreuve 1 : Élaboration d'un dossier professionnel faisant l'objet d'une présentation initiale orale au jury (10 minutes) puis d'un entretien (30 minutes).
- Épreuve 2 : Présentation de deux cas pratiques rencontrés dans le cadre de l'alternance (en lien avec la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité d'une part et l'inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO d'autre part) pour une durée de 10 minutes chacun suivie d'un entretien avec le jury (20 minutes).

BC 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative :

- Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un événement ponctuel faisant l'objet d'une présentation orale au jury après sa mise en oeuvre (20 minutes) suivie d'un entretien (20 minutes).

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité pour valider le diplôme, délivré par la Branche du Sport.

La délivrance du TFP peut se faire par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Aucune correspondance n'est reconnue avec d'autres certifications ou habilitations.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieux

La formation se déroule sur 2 sites de formation, au choix :

Maison Régionale des Sports
7, Rue André Citroën
31130 BALMA



Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès
34000 MONTPELLIER

Prérequis et conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat (*Pièce en cours de validité, originale ou photocopie lisible recto/verso*) - liste des pièces recevables sur demande ;
- Être titulaire du PSC1 (*Prévention et Secours Civiques de niveau 1*) ou équivalent ;
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent (*Niveau Bac*) ;
- Attester d'une expérience au sein d'une structure sportive associative d'au moins un an (*L'expérience repose sur une réelle implication dans le fonctionnement de la structure et/ou ses événements. La seule pratique d'une discipline sportive à titre personnel ne répond pas à l'exigence*).

Les modalités d'inscription et d'entrée en formation



ORGANISATION DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel (ou exceptionnellement à distance, dans la limite de 90 heures) associant des méthodes pédagogiques actives, des travaux en groupes, des mises en situation pratiques, des interventions d'experts de leur domaine, des témoignages de professionnels...

Moyens humains et matériels

Le responsable de la formation, les intervenants et les formateurs justifient d'une réelle expérience dans les thématiques enseignées.

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels classiques des locaux de formation (écran multifonctions, connexion internet...), accès à une plateforme de formation à distance.

Durée et rythme de la formation

Formation en alternance

602 heures de formation

400 heures minimum en structure (883 heures en structure pour les apprentis : donnée indicative)

Conditions d'entrée en formation

La sélection des candidats se déroule en 2 phases :

- **Étude de la complétude du dossier d'inscription**

Si le dossier est complet, le candidat est invité à participer à des tests de sélection.

- **Les tests de sélection se décomposent en 2 épreuves :**
 - Une production écrite (30 minutes) portant sur un sujet visant à évaluer le niveau de connaissance en matière de fonctionnement associatif - 10 points ;
 - Un entretien oral (15 minutes) portant sur l'expérience, les motivations et le projet d'avenir du candidat (10 points).

À noter que toute note inférieure à 8/20 (2 épreuves cumulée) est éliminatoire. Dans le cas où le nombre de candidats présents aux épreuves de sélection serait supérieur au nombre de places disponibles, les 15 meilleures notes seront retenues pour intégrer la formation sur chaque site.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Calendrier de la formation

SESSIONS DE FORMATION

MOIS	DATES DE FORMATION (7 heures)	VOLUME MTP	VOLUME BALMA
SEPTEMBRE 2024	Montpellier : 16 au 20/09 - 30/09 Balma : 16/09 (après-midi) - 23 au 27/09	42	38,5
OCTOBRE 2024	Montpellier : 01/10 - 07 & 08/10 - 14 & 15/10 Balma : 03 & 04/10 - 10 & 11/10 - 17 & 18/10 2 sites : 21 au 25/10	70	77
NOVEMBRE 2024	Montpellier : 04 & 05/11 - 18 & 19/11 - 25 & 26/11 Balma : 07 & 08/11 - 21 & 22/11 - 28 & 29/11 2 sites : 12 au 15/11 (Complexe Euroméditerranéen de Montrodât)	70	70
DÉCEMBRE 2024	Montpellier : 02 & 03/12 - 09 & 10/12 - 16 & 17/12 Balma : 05 & 06/12 - 12 & 13/12 - 19 & 20/12	42	42
JANVIER 2025	Montpellier : 06 & 07/01 - 13 & 14/01 - 20 & 21/01 - 27 & 28/01 Balma : 09 & 10/12 - 16 & 17/01 - 23 & 24/01 - 30 & 31/01	56	56
FÉVRIER 2025	Montpellier : 03 & 04/02 - 10 & 11/02 Balma : 06 & 07/02 - 13 & 14/02 2 sites : 17 au 21/02	63	63
MARS 2025	Montpellier : 03 & 04/03 - 10 & 11/03 - 17 & 18/03 - 24 au 28/03 - 31/03 Balma : 06 & 07/03 - 13 & 14/03 - 20 & 21/03 - 27 & 28/03	63	56
AVRIL 2025	Montpellier : 01/04 - 07 & 08/04 - 28 & 29/04 Balma : 03 et 04/04 - 10 & 11/04 - 29 & 30/04 2 sites : 14 au 18/04	70	77
MAI 2025	Montpellier : 05 & 06/05 - 12 & 13/05 - 19 & 20/05 - 26 & 27/05 Balma : 06 & 07/05 - 15 & 16/05 - 22 & 23/05 - 27 & 28/05	56	56
JUIN 2025	Montpellier : 02 & 03/06 - 23 & 24/06 - 30/06 Balma - 05 & 06/06 - 19 & 20/06 - 30/06 2 sites : 10 au 13/06	63	56
JUILLET 2025	Montpellier : 01/07 Balma : 03 & 04/07	7	14

SESSIONS DE CERTIFICATION

SITES	SESSION 1	RATTRAPAGE
MONTPELLIER	Du 16 au 20/06/2025	Du 07 au 08/07/2025
BALMA	Du 23 au 27/06/2025	Du 10 au 11/07/2025

COÛT ET PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Statuts et financements

La formation est éligible aux statuts suivants :

- **En alternance : contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.** Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par l'OPCO de la branche (AFDAS pour la branche du Sport).
- **Stagiaire de la formation professionnelle continue :** le coût de la formation s'élève à 7200€ maximum (soit 12€ de l'heure) - *devis sur demande*
 - Autofinancement (Mobilisation du CPF ou fonds propres)
 - Autres dispositifs possibles selon le profil (France Travail, mission locale...)

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre offre de formation est conçue dans le respect des principes de non discrimination et d'adaptation aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Afin de vous accompagner dans votre projet et vous accueillir dans les meilleures conditions, contactez **Marie PASQUIER, référente handicap**
mariepasquier@franceolympique.com et 07.84.18.41.69

DATES CLÉS

Montpellier	Balma
30 août 2024 Fin des inscriptions	
09 septembre 2024 Tests de sélection	10 septembre 2024 Tests de sélection Balma
16 septembre 2024 Positionnement	23 septembre 2024 Positionnement
16 septembre 2024 Début de la formation	16 septembre 2024 Début de la formation

Pour tout renseignement complémentaire

Marie PASQUIER - Chargée de projets Formation

mariepasquier@franceolympique.com

07.84.18.41.69

Liens utiles

Site internet du CROS Occitanie : <http://www.cros-occitanie.fr/>

Fiche du diplôme : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38142>

Site internet du CFA Sport Occitanie : <https://www.cfa-sport.com>



Organisme de formation du CROS Occitanie

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 76310917231

Siège social : 7 Rue André Citroën - 31130 BALMA

SIRET : 335 173 183 00021

D'INSCRIPTION**TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE
SPORTIVE ASSOCIATIVE****DOSSIER À RETOURNER PAR COURRIEL**

mariepasquier@franceolympique.com

*Attention, ce document ne constitue pas votre inscription à la formation.
Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais pour la suite des démarches.*

Site de formation :**Balma****Montpellier**

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance : Nationalité :

Lieu de naissance : Département :

N° de sécurité sociale :

Adresse postale :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Email :

Documents à fournir

- Photocopie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Attestation d'assurance en responsabilité civile privée en cours de validité
- Copie de vos diplômes (scolaires, universitaires, sportifs...) + CV + Lettre de Motivation
- Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels en cours de validité à la date d'entrée en formation